

## Qu'est-ce qu'une section internationale ?



Les sections internationales (SI) sont un dispositif bilingue et biculturel mis en place par le ministère chargé de l'éducation nationale, en coopération avec les pays partenaires.

L'originalité des SI est d'intégrer, au sein du système français, un enseignement relevant non seulement de la langue, mais aussi de la culture et des méthodes pédagogiques du pays partenaire.

Plus que des sections linguistiques, elles constituent un dispositif de coopération bilatérale avec les autorités éducatives de ce pays, qui interviennent dans leur mise en place et leur suivi pédagogique ainsi que sur la valorisation du parcours de SI sur leur territoire.

Les SI scolarisent des élèves français et étrangers qui bénéficient ensemble d'une formation non seulement bilingue mais aussi biculturelle.

### **Le profil requis :**

Les sections internationales offrent aux enfants des familles étrangères ou binationales installées en France la possibilité d'être intégrés dans le système scolaire français tout en continuant les apprentissages dans leur langue maternelle.

Dans le même temps, les sections internationales offrent à des enfants français revenus d'expatriation ou disposant de la motivation et des compétences linguistiques nécessaires la possibilité de développer ces compétences en bénéficiant d'un environnement bilingue et biculturel. Pour être admis dans une section internationale, les élèves doivent présenter un dossier et passer un examen démontrant qu'ils disposent de compétences suffisantes dans la langue de la section.

## **Fonctionnement :**

Les élèves de SI suivent une scolarité française à laquelle sont intégrés des enseignements spécifiques leur permettant de suivre une formation poussée dans la langue du pays partenaire et selon la tradition pédagogique du pays partenaire. À partir du collège, deux disciplines sont dispensées dans la langue de la section, en fonction de programmes mis en place conjointement par le ministère français et les autorités éducatives du pays partenaire :

En classe de seconde, les élèves suivent deux enseignements spécifiques :

- Lettres étrangère (4h): plus qu'un enseignement de langue étrangère, il s'agit d'un enseignement de lettres dans la langue de la section, au même titre que le français.
- L'histoire-géographie(4h) : le programme français est adapté de façon à laisser une large place à l'histoire et à la géographie du pays de la section. L'enseignement se fait en anglais et en français.

En classe de Première et de Terminale :

Les élèves suivent trois enseignements spécifiques :

Un enseignement d'approfondissement culturel et linguistique en anglais (4,5 h)

Un enseignement de connaissance du monde (2h).

Un enseignement d'histoire et de géographie en anglais et en français (4h)

## **L'approfondissement culturel et linguistique (4,5 h)**



L'enseignement complémentaire d'approfondissement culturel et linguistique en langue vivante étrangère, d'une durée de deux heures hebdomadaires en classe de première et en classe de terminale, est dispensé en langue vivante A ou en langue vivante B, selon le parcours de l'élève.

Lorsqu'il est associé à la LVA, il constitue un enseignement spécifique de 4,5 heures en classe de première et de 4 heures en classe de terminale et porte sur un programme de langue dédié permettant aux élèves d'approfondir leur niveau linguistique et leur culture littéraire de la langue de section (LVA). Lorsque l'offre de l'établissement le permet, l'approfondissement culturel et linguistique peut être adossé à la LVB selon les mêmes modalités.

En parcours bilingue, le niveau visé est au moins C1.

## Connaissance du monde



L'enseignement de connaissance du monde est commun à tous les élèves de classes menant au BFI. D'une durée de deux heures hebdomadaires en classe de première et en classe de terminale, dispensé en langue vivante A, il repose sur un enseignement articulant histoire des idées et questions géopolitiques, connaissance des enjeux du monde contemporain, culture et civilisation des pays des langues étudiées, ainsi que sur un projet avec un partenaire international porté par chaque élève.

Trois portails thématiques permettent de s'orienter sur les sujets d'étude les plus représentatifs des aires culturelles dont on étudie la langue :

- Penser la société ;
- Habiter le monde ;
- Construire l'avenir.

### Le projet individuel de l'élève

L'élève définit un projet individuel en lien avec un partenaire international. Ce partenaire peut être un correspondant scolaire, une institution internationale, un établissement partenaire, une organisation non gouvernementale (ONG), un professeur, un chercheur, un artiste, un partenaire associatif, etc.

Le projet individuel de l'élève est construit en lien avec les thématiques du programme de connaissance du monde et sa déclinaison selon la culture de l'aire géographique de la langue étudiée. Il comporte une part de recherche personnelle de l'élève et intègre un volet international.



## Discipline non linguistique (Histoire – Géographie)

L'enseignement obligatoire de discipline non linguistique est dispensé en langue vivante A. Cet enseignement obligatoire peut concerner l'histoire-géographie (4 heures enseignées pour moitié dans la langue de section) ou l'enseignement scientifique (1 heure 30 en plus de l'enseignement commun enseigné en LVA).

### Examens et diplômes :

Les élèves ayant suivi un parcours de formation en section internationale passent des épreuves spécifiques au baccalauréat de façon à obtenir le Baccalauréat Français International (BFI) qui jouit d'une reconnaissance importante notamment auprès des universités étrangères.

Il n'y a **pas de note minimale ni de moyenne requises** aux épreuves spécifiques pour l'obtention du BFI (en cela, le BFI se différencie de l'indication "section européenne ou de langue orientale" ou de l'indication de discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante (DNL) ou de l'obtention du diplôme étranger dans les sections binationales).

Pour obtenir le diplôme avec l'indication « option internationale », il suffit de justifier d'une moyenne générale de 10/20 à l'ensemble des évaluations (spécifiques et non spécifiques).

Les élèves scolarisés en section internationale qui choisissent de ne pas se présenter à l'option internationale du baccalauréat, passent l'évaluation d'histoire-géographie de terminale telle qu'elle est également passée par les élèves scolarisés hors section internationale.



## Le baccalauréat français international est constitué de:

Contrôle continu des premières et de terminale équivalent à 50% de la note finale

Les épreuves obligatoires d'enseignement de spécialité, de français de philosophie et du Grand Oral équivalent à 50% de la note finale.

**Les épreuves spécifique du BFI seront comptabilisées dans le contrôle continu.**

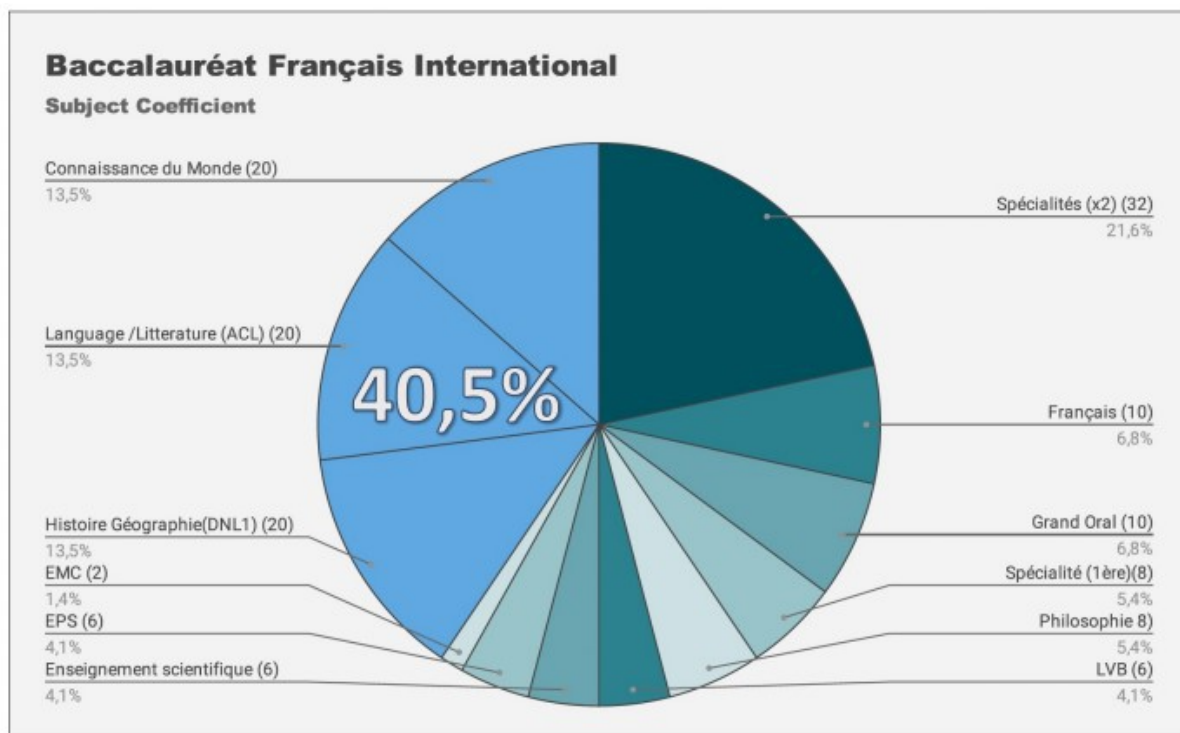
### Il s'agit de:

L'épreuve orale spécifique en langue dans l'enseignement intitulé "Connaissance du Monde" (coefficient 20).

Les épreuves écrite et orale portant sur l'enseignement intitulé "approfondissement culturel et linguistique" (coefficient 20)

Une épreuve spécifique d'histoire-géographie se substituant à l'épreuve d'histoire-géographie de droit commun ; cette épreuve comprend une partie écrite et une partie orale.

L'épreuve écrite peut être rédigée en anglais ou en français. L'épreuve orale est en anglais. (Coefficient 20)



## Modalités d'évaluation et coefficients

Enseignements spécifiques	Modalités d'évaluation	Coefficients
Connaissance du monde en LVA (langue de section)	Évaluation orale spécifique	20
Approfondissement culturel et linguistique* (adossé à la langue de section (LVA) ou LVB)	Évaluation spécifique (écrite et orale)	20
DNL1 obligatoire* (histoire géographie ou enseignement scientifique) en LVA (langue de section)	Évaluation spécifique (écrite et orale)	20

N.B. Le Baccalauréat Français International n'est pas un double-diplôme franco-étranger. Il s'agit d'une modalité spécifique du baccalauréat français

Langue anglaise (approfondissement culturel et linguistique) : coefficient 10

Langue et littérature (Connaissances du monde) coefficient 20

Histoire et Géographie coefficient 20

### **Intégrer une section internationale**

Pour intégrer une section internationale, **vous devez compléter un dossier qui vous sera distribué par votre collège à la rentrée des vacances de janvier.**

L'admission des élèves dans une section internationale de lycée ou de collège est prononcée par l'inspecteur d'académie sur proposition d'une commission de validation preside par le chef d'établissement au vu du dossier de candidature et de résultats obtenus lors de l'examen. Les examens ont lieu entre les mois d'avril et de mai.

## **Qu'est-ce qu'une section européenne ?**

Les sections européennes sont ouvertes à des élèves désireux d'approfondir leur maîtrise d'une langue vivante étrangère. Ces élèves motivés sont accueillis dès la seconde, jusqu'en terminale, avec la possibilité d'obtenir le baccalauréat avec une mention européenne.

Les enseignements dispensés en section européenne reposent sur les programmes en vigueur. Les élèves bénéficient en plus d'un horaire renforcé dans la langue de section et d'un enseignement dans une discipline non linguistique (DNL).

Au lycée Mémona Hintermann Affejee , la section européenne est dans la langue anglaise et la discipline non linguistique (DNL) est l'histoire - géographie.

### **Le profil requis :**

Les élèves doivent avoir des bases solides, un niveau correct en anglais et souhaiter approfondir leur maîtrise de la langue et leur connaissance des diverses cultures des pays anglophones. Ils doivent être motivés, prêts à assumer une charge plus importante de travail et se montrer curieux face aux questions d'actualité.

### **Certifications / Examens :**

→Le CEC (Cambridge English Certificate)

Au cours de l'année de terminale, les élèves peuvent passer au sein de l'établissement "the Cambridge English Certificate". Cette certification en langue anglaise, composée d'une épreuve écrite de 3h20 et d'une épreuve orale de 15 minutes permet de valider officiellement le niveau B1 du CECRL (Cadre européen de référence pour les langues). Il s'agit d'un examen gratuit proposé aux sections européennes par le Ministère en coopération avec Cambridge ESOL (département de l'Université de Cambridge spécialisé dans l'évaluation en langues étrangères).

→La mention européenne

La fin des études est sanctionnée par une « mention européenne » portée sur le diplôme du Baccalauréat, un atout certain pour les élèves envisageant des études supérieures. Elle est attribuée aux élèves qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 12/20 à l'épreuve de langue vivante du premier groupe et une note supérieure ou égale à 10/20 l'évaluation spécifique.

Cette évaluation spécifique se décompose comme suit :

80% de la note est le résultat d'une interrogation orale du candidat par un binôme d'enseignants (de langue et de DNL) portant sur le programme d'histoire-géographie de Terminale.

20% est issue du contrôle continu (note attribuée par le binôme d'enseignants de Terminale).

### **Intégrer une section européenne anglaise :**

Pour intégrer une section européenne en classe de seconde, les élèves devront au préalable avoir été affectés au lycée Mémona Hintermann Affejee à l'issue de la procédure Affelnet.

Début juillet, lors des inscriptions dans l'établissement, les élèves désireux de postuler en section européenne anglaise devront l'indiquer dans leurs vœux et bien le préciser lors de l'inscription au lycée en Seconde.